



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	CADRE DE SANTE
Emploi	CADRE DE SANTE
Métier	CADRE DE SANTE
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Centre rive gauche
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0187 CL3R
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	UF 1710 unité commune CL3R

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le cadre de santé est placé sous l'autorité hiérarchique directe du Cadre Supérieur de Santé assistant du chef de pôle et du Directeur des soins. Il collabore, dans le cadre de ses fonctions, avec les membres de l'équipe pluri professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants et les personnels des services logistiques et administratifs. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité et du médecin chef de Pôle.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Poste à 100%
- Cycle hebdomadaire de 38h20 avec repos fixes les week-ends et jours fériés
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, sauf nécessité de service
- Congés pris dans le respect de l'organisation du service
- Temps de travail : 100% avec repos fixes
- Cycle hebdomadaire : 38h20
- Amplitude horaire : de 8h30 à 19h00 selon nécessités de service

5. CARACTERISTIQUES DU PÔLE CENTRE RIVE GAUCHE

Le pôle Centre rive gauche répond aux besoins et aux attentes de sa population (qui en a fait état en particulier lors des Etats généraux des personnes concernées par les troubles psychiques, dont la restitution a eu lieu début 2020 à l'hôtel de ville de Lyon), dans le cadre du projet du centre hospitalier Le Vinatier et des directives nationales. Son projet s'appuie sur trois fondements :



- La possibilité offerte aux personnes concernées de co-construire leur projet de soin avec les professionnels de santé mentale, afin d'accompagner au mieux leur processus de rétablissement, la réussite de leurs projets propres et leur inclusion sociale ;
- Le respect de leur autodétermination ;
- La priorité donnée aux prises en charge ambulatoires, avec réduction du recours à l'hospitalisation et à la contrainte.

La création d'un secteur polaire unique (69G36) a permis de décloisonner les pratiques et les organisations. Les besoins de soin concernant les nouvelles demandes de soins ou les patients en rupture de soin sont dorénavant évalués au Centre d'accueil, d'évaluation et d'orientation en santé mentale (CAeEO), qui constitue la principale entrée dans le dispositif polaire et permet que le délai d'accès aux soins devienne très court. Le CAeEO oriente chacun de ses usagers vers le dispositif le plus approprié à ses besoins dans le cadre d'une gradation des soins permettant que l'intensité de la prise en charge soit proportionnelle à celle des manifestations cliniques et au risque encouru.

Des équipes mobiles ont été créées par redéploiement, afin que des soins puissent être mis en œuvre au domicile des personnes, sous la forme d'alternatives à l'hospitalisation. L'hospitalisation fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne la qualité des soins qui y sont déployés et les durées de séjour afin que l'hospitalisation ne soit qu'une étape du parcours qui soit la plus réduite possible. Enfin une filière de soins transversale pour les premiers épisodes psychotiques a été créée.

La décision médicale partagée avec le patient et les outils de soin centrés sur la personne, dont la réhabilitation psychosociale, sont au cœur des pratiques. Des pair-aidants contribuent à la diffusion des pratiques orientées rétablissement. Leur action favorise l'engagement des personnes accompagnées dans leurs soins et elle rend plus pertinente et plus efficace la psychoéducation.

Au total, ce nouveau modèle d'organisation du secteur psychiatrique est tourné vers la prévention, le développement de l'extrahospitalier et la prise en charge des personnes dans leur contexte de vie – c'est-à-dire dans la communauté. Son inscription dans une approche centrée sur ses usagers soutient l'espoir et la modernité des pratiques. Présence sur le territoire de plusieurs CHRS, ADOMA. ARALIS, foyer d'urgence et service de domiciliation dans la même rue que le CMP.

Principes du projet destinés à répondre aux souhaits de la population et aux principales recommandations de bonnes pratiques

- Lisibilité du dispositif et premier entretien médical à courte échéance, favorisant l'accès aux soins ;
- Gradation des soins priorisant les prises en charge extrahospitalières, afin de limiter les institutionnalisations ;
- Décloisonnement, favorisant la fluidité des parcours ;
- Intensification du travail avec les partenaires (aidants familiaux, médecins généralistes, psychiatres libéraux, structures sociales et médico-sociales, etc.).

Principes généraux d'organisation

- Secteur polaire unique (69G36) ;
- Gradation des soins : priorité aux suivis sur le CMP-CATTP (69G36A), recours aux équipes mobiles et HDJ (69G36M) lorsque les troubles sont plus intenses ou à une hospitalisation (69G36H) lorsqu'il existe une dangerosité pour soi ou autrui ;
- Recours au traitement intensif flexible dans la communauté (FACT), mis en œuvre par les équipes mobiles et permettant :
 - La prise en charge des patients évalués au CAeEO et à UPRM,
 - Une évaluation des situations sur place,
 - Une alternative à l'hospitalisation ou intervention en sortie d'hospitalisation pour des patients peu ou mal stabilisés,
 - Le suivi au long cours des patients incapables de se rendre en consultation ;



- Développement d'une filière de soins transversale pour les premiers épisodes psychotiques.

Nature des soins : réhabilitation psychosociale – soutien du rétablissement – pair-aidance

- Déploiement de l'approche orientée rétablissement et des outils de soin de la réhabilitation psychosociale sur tout le pôle ;
- Pair-aidance : recrutement de pairs-aidants au sein des équipes mobiles et de l'unité de soutien des aidants ; recours à la plateforme ESPAIRS pour les actions de psychoéducation dispensées par les autres unités du pôle.

Recherche et formation

- Enseignement dispensé par les professionnels du pôle sur les pratiques orientées vers le rétablissement et les outils de soin de la réhabilitation psychosociale, dans la cadre du projet d'établissement et du cahier des charges ARS du centre référent labellisé SUR-CL3R ;
- Enseignement sur les approches communautaires reçu par les professionnels du pôle, dans le cadre de la nouvelle organisation ;
- Poursuite et amplification de la recherche consacrée aux pratiques orientées vers le rétablissement et à la réhabilitation psychosociale (recherche quantitative – études selon les méthodes de la psychologie expérimentale et des neurosciences cognitives de l'impact de ces soins sur les processus cognitifs, essais randomisés contrôlés et cohorte de réhabilitation psychosociale REHABase – et qualitative selon les méthodes des sciences humaines et sociales).

Le secteur 69G36 du pôle Centre rive gauche couvre le secteur géographique des 3^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de LYON. Il est au service d'une population de plus de 16 ans de 195 940 habitants et comprend l'arrondissement de Lyon le plus peuplé. Il exerce aussi une mission de recours dans le domaine de la réhabilitation psychosociale pour le territoire comprenant la métropole de Lyon, le département du Rhône et celui de l'Ain. Ses structures sont situées dans le 3^{ème} arrondissement (dans le quartier Vilette), dans le 8^{ème} arrondissement (quartier Mermoz-Pinel et Bachut) et sur le site du centre hospitalier Le Vinatier (bâtiments 417 et 517).

Le pôle est composé de :

➤ Des structures de secteur desservant toutes les 3^{ème}, 6^{ème}, et 8^{ème} arrondissements :

- **Centre d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CAdeO) 69G36_c** : porte d'entrée du pôle, situé dans le 3^{ème} arrondissement ; évaluation du besoin de soins en 1 à trois à 3 entretiens au maximum avec consultation médicale systématique ; évaluation diagnostique et psychométrique ; orientation des personnes qui en relèvent vers les services du pôle.
- **Service 69G36_A** : Ce service est constitué de trois unités fonctionnelles accueillant les patients suivis en ambulatoire, implantées dans le 3^{ème} arrondissement:
 - Un centre médico-psychologique
 - Un centre d'activités thérapeutiques
 - Une unité de soutien des aidants
 - Une unité CedRE (Centre de Régulation Emotionnelle à destination des patients souffrant de trouble borderline)
 - Une unité CMP de suivi dans l'habitat
 - Une unité EDEN



- **Service 69G36_M** : Ce service comprend trois unités fonctionnelles accueillant les patients du pôle.
 - Deux équipes mobiles assurant la continuité des prises en charges et offrant une alternative à l'hospitalisation, intervenant sur l'ensemble du territoire du secteur 69G36, implantée dans le 3ème arrondissement
 - Un hôpital de jour situé dans le 8ème arrondissement.
- **Service 69G36_H** : Ce secteur regroupe toutes les unités d'hospitalisation du pôle.
 - Les unités HC1 et HC3, unités d'hospitalisation complète sectorisées du Pôle Centre Rive Gauche comptent 18 lits. Elles disposent d'un espace dédié à l'isolement et l'unité HC1 d'un salon sensoriel à la libre disposition des usagers. Les unités HC1 et HC3 sont les unités de crise. Elles s'articulent dans un processus de soins qui limite le recours à l'hospitalisation complète à l'aide des partenaires polaires (Equipes mobiles, Hôpital de jour de crise, CMP etc.) mais aussi des autres ressources du centre hospitalier le Vinatier et de la cité (HDJ bipolaire, associations, centres experts etc.).
 - L'unité HC2 compte 21 lits et accueille des patients en post crise

➤ Deux services de recours à vocation régionale :

Le CL3R - Centre référent Lyonnais en Réhabilitation Service Hospitalo-Universitaire comprend les unités ambulatoires

- SOREHA (SOin de REHAbilitation)
- APST (Activités Physiques et Sportives Thérapeutiques)

Il a pour vocation de proposer des consultations et d'effectuer un accompagnement dans et vers l'emploi selon les préférences et les besoins de l'usager.ère ; de promouvoir un accompagnement dans l'équilibre social et occupationnel, de proposer une remédiation cognitive en contexte, ciblée sur la plainte individuelle.

Il est impliqué dans la recherche thérapeutique (développement de nouveaux outils thérapeutiques et d'évaluation) et dans l'enseignement et la formation (enseignement de la psychiatrie et, en particulier, de la thérapie psychiatrique à travers le champ de la réhabilitation psycho-sociale).

Il répond ainsi aux recommandations de l'OMS qui envisage la réhabilitation comme un moyen d'accompagnement de la maladie qui vise à permettre aux patients :

- De réduire les symptômes de la maladie et les effets contraires des traitements
- D'améliorer leurs compétences sociales (capacité à interagir avec autrui de manière adéquate)
- De réduire la stigmatisation et de la discrimination
- De soutenir leurs familles
- De renforcer leur pouvoir en tant qu'usagers

Le service TS2A (Trouble du Spectre de l'Autisme de l'Adulte) propose un accompagnement en réhabilitation psychosociale pour les adultes avec un trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle (TSA SDI, ou syndrome d'Asperger).

Il s'appuie pour cela sur les dispositifs existants de réhabilitation proposés par le centre référent de réhabilitation psychosociale de Lyon (SUR-CL3R) et sur des prises en charge spécifiques individuelles et groupales, adaptées aux personnes avec TSA SDI.

Il a également pour missions de proposer un avis de 3ème ligne dans les situations de diagnostics complexes (clinique atypique, comorbidités psychiatriques, handicap sévère...) après une première évaluation psychiatrique ou psychologique approfondie en libéral ou en CMP. Le service TS2A travaille en lien avec le CRA Auvergne Rhône-Alpes (Centre Ressource Autisme). Il assure également des missions de recherche et de formation.



➤ Un service de recours à vocation nationale :

Le centre ressource de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive (CRR) a été créé en avril 2015 dans le cadre du dispositif régional de réhabilitation promu par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes puis renforcé en 2017 lors du développement de celui de Nouvelle-Aquitaine. Cette structure hors pôle est implantée dans des locaux du centre hospitalier Le Vinatier situés à Bron, bâtiment 417, R+2.

Ce dispositif non soignant intervient en appui des 4 centres référents de réhabilitation de la région Auvergne-Rhône-Alpes (CL3R à Lyon, C3R à Grenoble, CRCR à Clermont-Ferrand et REHA-Lise à Saint-Etienne) et des 8 structures de réhabilitation de niveau 1 (rattachées au CH Saint-Jean-de-Dieu, au CH de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au CPA, au CH Le Valmont, au CH de Roanne, au CH Sainte-Marie, à l'établissement de santé mentale des portes de l'Isère, à l'EPSM de la Vallée de l'Arve et au CH Annecy-Genevois – ces deux derniers ayant constitué une même structure). Il soutient aussi les centres référents de la région Nouvelle-Aquitaine implantés depuis 2017 à Limoges et à Bordeaux (14 centres de réhabilitation psychosociale de proximité ont été labellisés dans cette région en 2018), ainsi que le développement de la réhabilitation dans d'autres régions (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Occitanie, Pays-de-la-Loire et PACA).

Il a pour objectif de contribuer au développement de nouvelles modalités de diagnostic, d'évaluation et de soins destinés aux personnes ayant des troubles psychiques sévères et persistants, dans le cadre d'une approche centrée sur la recherche de leur rétablissement. Il met en œuvre des actions de coordination, de formations, d'information et de lutte contre la stigmatisation et de recherche scientifique afin de diffuser les concepts et les techniques de la réhabilitation psychosociale.

6. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Labellisé Centre référent par l'ARS en 2013, Le CL3R - Centre référent Lyonnais en Réhabilitation Service Hospitalo-Universitaire comprend les unités ambulatoires

- SOREHA (SOin de REHAbilitation) Lyon 8 et Intra
- APST (Activités Physiques et Sportives Thérapeutiques)

SOREHA LYON 8 est situé au 6,6bis et 4 rue Jean SARRAZIN 69008 Lyon

L'unité SOREHA LYON 8 a pour vocation de promouvoir les soins de réhabilitation et permettre la réinsertion sociale et professionnelle des personnes souffrant d'un handicap psychique. Il est impliqué dans l'évaluation et le soin des patients souffrant de troubles mentaux chroniques, dans la recherche thérapeutique (développement de nouveaux outils thérapeutiques et d'évaluation) et dans l'enseignement et la formation (enseignement de la psychiatrie et, en particulier, de la thérapie psychiatrique à travers le champ de la réhabilitation psycho-sociale).

Il répond ainsi aux recommandations de l'OMS qui envisage la réhabilitation comme un moyen d'accompagnement de la maladie qui vise à permettre aux patients :

- De réduire les symptômes de la maladie et les effets contraires des traitements
- D'améliorer leurs compétences sociales (capacité à interagir avec autrui de manière adéquate)
- De réduire la stigmatisation et de la discrimination
- De soutenir leurs familles
- De renforcer leur pouvoir en tant qu'usagers.

7. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le cadre de santé organise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités nécessaires pour assurer la sécurité des patients, la continuité et la qualité des soins dispensés dans l'unité.

A ce titre il est responsable :



- De l'organisation des soins,
- De l'application des prescriptions médicales,
- De la gestion administrative et logistique de l'unité.

Il est référent professionnel et assure l'encadrement et l'animation de l'équipe placée sous sa responsabilité. En collaboration avec le médecin responsable de service et sous la responsabilité du médecin chef de pôle et du cadre supérieur de santé – assistant de chef de pôle, il participe à l'élaboration du projet d'unité et veille à sa mise en œuvre. Au-delà des dispositions communes à tous les modes d'exercices et à la réglementation en vigueur, le Cadre de Santé s'inscrit dans le dispositif spécifique du projet médical du pôle Centre rive gauche, et notamment dans l'accompagnement des équipes placées sous sa responsabilité. Il s'assure que les soins dispensés sont bien orientés vers le rétablissement et que les outils d'évaluation et de soins de réhabilitation psychosociale sont mis à la disposition de la population. A ce titre, il fait en sorte que chaque usager dispose d'un plan de soins individualisés (PSI).

8. ACTIVITES PRINCIPALES

8.1. Management des ressources humaines

- Organiser et planifier la répartition des effectifs en fonction de l'activité et des contraintes de fonctionnement
- Planifier annuellement la répartition des congés, RTT dans le respect de la note de service sur la gestion du temps de travail
- Assurer la régulation des équipes
 - Programmer et animer les réunions
 - Animer une équipe et en assurer la régulation
 - Favoriser la communication entre les différents partenaires
 - Diffuser des informations adaptées et nécessaires au fonctionnement des UF
 - Gérer les aléas inhérents à l'activité et/ou aux fluctuations des effectifs
- Promouvoir les compétences et évaluer les personnels :
 - Favoriser l'émergence des besoins de formation individuels et collectifs, en lien avec le service de formation continue et le cadre supérieur de santé de pôle en charge de la formation.
 - Prioriser le déploiement des dispositifs de formation institutionnels: initiation à la réhabilitation psychosociale et à l'approche centrée sur le rétablissement, principes de la réhabilitation et de la remédiation cognitive et construction du psi, entretiens motivationnels, case management.
 - Favoriser le déploiement des dispositifs de formation institutionnels (tutorat, module d'impulsion des savoirs en psychiatrie, RAISOPSI, PTI...), pour les nouveaux professionnels.
 - Identifier les exigences du poste occupé, préciser les domaines de compétence des différentes catégories de personnel et veiller à leur bonne articulation en fonction des attentes institutionnelles et polaires.
 - Conduire l'évaluation du personnel
 - Susciter une réflexion sur les pratiques
- Etablir des relations constructives avec les différents partenaires
 - Constituer un réseau interne et externe à l'établissement
 - Assurer l'interface avec les différents partenaires
 - Evaluer les marges de manœuvre possible au regard des contraintes institutionnelles ou nationales



- Assurer pour les unités l'organisation des stages et le suivi des étudiants au regard des politiques d'encadrement institutionnelle et polaire
 - Identifier les ressources pédagogiques de l'unité
 - Participer à l'organisation du parcours d'apprentissage des stagiaires
 - Désigner les collaborateurs ayant le plus de compétences en matière de tutorat
 - Etablir des relations avec les formateurs et les IFSI responsables de stage

8.2. Gestion des soins

- Mettre en place une organisation garantissant la continuité et la sécurité des soins au regard de l'activité et du dispositif global institutionnel
 - Coordonner les demandes de soins spécifiques de réhabilitation émanant du Pôle, des autres unités du CHV, des services somatiques, du médico-social, de la médecine de ville et des aidants naturels. Aider à les prioriser et à les organiser.
 - Accompagner la mise en œuvre des soins de réhabilitation au niveau des unités du pôle et auprès des autres unités de l'établissement.
 - Contribuer à l'application des directives médicales et aux soins qui en découlent afin de garantir une activité clinique de qualité.
 - Concevoir des organisations dans la logique de la politique médicale du pôle et le respect des contraintes institutionnelles.
 - Superviser la planification des prestations au quotidien et faire appliquer les consignes médicales.
 - Caractériser les situations, identifier les priorités, choisir les solutions adaptées en termes d'efficience et d'efficacité.
 - Assurer la coordination des prises en charge entre les différents intervenants.
 - Garantir la continuité des soins et des prestations tout au long du parcours patient.
 - Assurer l'articulation avec les structures d'amont et d'aval.
 - Assurer et garantir les liens nécessaires à la continuité des prises en charges et groupes.
 - Rendre compte à l'encadrement et aux supérieurs hiérarchiques du fonctionnement des UF.
- Garantir et évaluer la qualité des soins dispensés, de l'hygiène, du confort et de la sécurité des patients et du personnel.
- Veiller à la qualité de l'accueil des patients, de leur entourage, des différents professionnels et contribuer à leur information
 - Se rendre disponible pour recevoir, informer, accompagner les patients et leur entourage
 - Mettre en œuvre les conditions nécessaires au respect des droits du patient
 - Informer et faire respecter les règles de fonctionnement des UF et de l'hôpital
- Participer à l'élaboration du projet de soins de l'unité en collaboration avec l'équipe médico-soignante et veiller à sa réalisation

8.3. Promotion de la recherche

Le cadre de santé participe aux projets de recherche du service du pôle et il s'assure de leur mise en œuvre.

8.4. Gestion administrative

- Assurer la gestion administrative de la structure
- Assurer la gestion du flux des patients
- Veiller à ce que les éléments nécessaires à l'appréciation et à la valorisation de l'activité de l'unité soient correctement renseignés
- Mettre en place et assurer le suivi des moyens d'évaluation proposés par l'établissement

- Transmettre aux services concernés l'ensemble des éléments de traçabilité demandés
- Prévoir et gérer les budgets alloués.

8.5. Gestion logistique

- Evaluer et programmer les besoins en matériel, en maintenance
- Anticiper et gérer les approvisionnements en fonction des besoins, dans le respect des bonnes pratiques et des modes d'utilisation des matériels
- Contrôler l'adéquation commande/livraison.

8.6. Gestion de la qualité et des risques

- Gérer les risques concernant les prestations de soins, repérer les situations à risque, conduire un plan d'action et faire participer l'équipe à sa mise en œuvre
- Veiller à la sécurité des personnes placées sous sa responsabilité (patients, famille, personnels, étudiants)
- Contrôler le respect des règles de sécurité et de traçabilité
- Veiller à la fiabilité des informations contenues dans le dossier de soins, ainsi qu'à leur transmission
- Transmettre les consignes, faire appliquer les procédures et les mesures correctives en terme de qualité et de sécurité : protocoles de soins, vigilances sanitaires, prévention des risques, sécurité des personnes et des biens, conditions de travail
- Conduire des démarches participatives d'amélioration continue de la qualité des prestations
- Assurer la diffusion, la mise en œuvre, la transmission et l'analyse des résultats des projets d'amélioration
- Contribuer aux études et recherches professionnelles et médicales

9. ACTIVITES SPECIFIQUES

Elles s'inscrivent dans le projet de service et celui du Pôle Centre rive gauche

- Promouvoir, valoriser et présenter l'activité et le fonctionnement du service
- Participer à l'organisation et au fonctionnement du service et des UF, en interaction avec l'ensemble des professionnels du CL3R, avec les unités du pôle centre rive gauche, ainsi que ceux des autres services de secteur et les professionnels du secteur médico-social
- Maintenir une organisation du service en cohérence avec le projet de pôle et le projet de service.
- Etablir des relations constructives avec les différents partenaires :
 - En renforçant le réseau interne et externe à l'établissement
 - En assurant l'interface avec les différents partenaires
 - En planifiant l'organisation des réunions avec les partenaires
 - En évaluant les marges de manœuvre possible au regard des contraintes institutionnelles ou nationales
- Participer à l'élaboration, la rédaction et la présentation du rapport d'activité
- S'inscrire dans un processus de formation permanente : évolution des pratiques soignantes et de la politique de santé
- S'impliquer dans la formation des soignants à l'utilisation des outils cités ci-dessus et dans le développement de ces formations au sein du réseau
- Instaurer des temps de réunions institutionnelles
- Être moteur dans l'élaboration des projets d'UF
- Participer à la vie institutionnelle du service (réunions plénières, réunions médico-cadres)
- Participer à l'organisation d'évènements ponctuels (colloques, journées de travail avec les partenaires, journées de formation...)
- Participer à la rédaction de documents (rapport d'activité, livret du service, autres outils de communication...)



- Travailler en étroite collaboration avec les cadres de santé et médecins responsables des autres services ou unités de réhabilitation de l'institution et de la région
- Se situer dans une dynamique de réflexion et de projet
- S'inscrire dans des missions transversales au sein du Pôle et de l'établissement
- S'inscrire dans les groupes de réflexion institutionnelle, en être le représentant du pôle et assurer le retour aux professionnels concernés
- Favoriser la participation des professionnels aux activités spécifiques au sein du pôle, aux formations, à la démarche de recherche, aux écrits professionnels, à l'évaluation des pratiques
- Promouvoir la participation des soignants à des actions de communication.
- Participer à des actions de promotion des soins de réhabilitation et de déstigmatisation
- Travailler à l'articulation avec les autres unités réhabilitation (TS2A et CRR)
- Organiser des temps de rencontre avec les centres de proximités de réhabilitations du territoire Rhône et Ain.
- Organiser une journée annuelle de réhabilitation conjointement avec les centres de proximités.
- Développer une communication commune en lien avec les centres de proximités pour permettre la connaissance de la réhabilitation sur le territoire.
- Travailler en étroite collaboration avec l'ingénieur, coordinateur de la filière socio professionnelle.
- Travailler en collaboration avec les CDS du Pôle Centre rive gauche concernant la continuité des missions d'encadrement lors des périodes de congés de part et d'autre.
- Participer à la réflexion et la mise en œuvre des projets institutionnels sur l'activité physique en lien avec l'APST.
- Organiser et accompagné l'équipe de l'APST dans la refonte du projet d'unité en lien avec les travaux institutionnels.
- Participer à l'organisation du service CL3R afin d'augmenter la cohérence et le lien entre les professionnels du service (SOREHA et APST)

10. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Sens de l'autorité
- Sens de l'organisation et des priorités
- Sens du travail en équipe
- Capacités de réflexion, de positionnement et de mise à distance
- Capacités d'adaptation, d'anticipation et de régulation
- Capacité à s'approprier le projet d'établissement et à en mesurer les enjeux
- Capacité à mettre en œuvre les axes du projet médical du pôle Centre rive gauche
- Aptitude à promouvoir et à conduire des projets
- Capacité pédagogique dans l'accompagnement des équipes, des étudiants et des partenaires du réseau
- Capacité à se situer à l'interface des différents interlocuteurs : patients, soignants, familles, entourage, partenaires extérieurs, administratifs et logistiques
- Intérêt pour la psychiatrie et pour l'approche orientée rétablissement
- Avoir une connaissance du travail clinique dans un service de psychiatrie adulte
- Avoir une bonne connaissance du travail sur un secteur de psychiatrie
- Avoir une connaissance de la réglementation en vigueur
- Sens aigu de la mission de service public et de l'éthique professionnelle
- Faire preuve de rigueur dans les missions confiées
- Dynamisme et capacité d'initiatives dans son domaine de compétence
- Disponibilité et souplesse de fonctionnement
- Faire preuve d'engagement professionnel
- Disponibilité et esprit de solidarité pour répondre aux besoins du Pôle et de l'institution.

**10.1. Formation souhaitée**

- Diplôme de cadre de santé

10.2. Expérience professionnelle

- Expérience en milieu psychiatrique souhaitée

10.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance des textes et des orientations de la politique de santé ainsi que de ses différentes évolutions
- Bonne maîtrise des outils informatiques.

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle Centre rive gauche

Modifications apportées par la nouvelle version

- MAJ Charte graphique
- MAJ paragraphe 5 et 9

Rédaction	Vérification	Validation
Pr. N. FRANCK Chef de Pôle R. METY Cadre de santé M. LE BRETON Cadre soignant, assistant Chef de pôle	E. DA ROCHA Cadre soignant, assistant Chef de pôle F. MARTIN Cadre Supérieur de santé DS	PH. DUCHARME Coordonnateur Général des Soins